

Vous n'êtes pas syndiqué(e)s

..... et pourtant vous reconnaissez la nécessité du syndicat pour faire valoir vos droits, négocier et agir

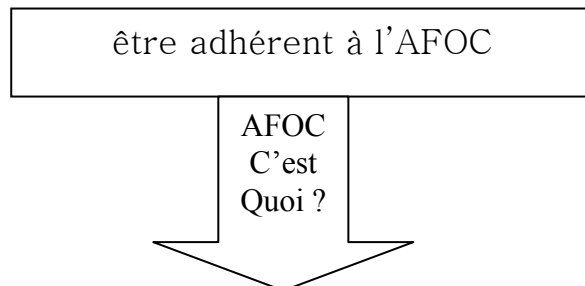
Alors, qu'attendez-vous ?



C'est ensemble en toute liberté que nous ferons efficacement progresser les salaires ou les conditions de travail.

Adhérer, c'est aussi :

66 % du montant des cotisations
déductibles
des impôts sur le revenu
(possibilité de crédit d'impôts si
vous n'êtes pas imposables)



Association de Force Ouvrière défense des Consommateurs

L'AFOC met à la disposition de ses adhérents un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, dans tous les domaines de la **consommation** (téléphonie, automobile, banques, démarchage) et de celui du **logement** (particulièrement logement social)

En outre, l'AFOC est agréée pour agir en justice afin d'y défendre l'intérêt collectif des consommateurs.

(Bulletin d'adhésion à remplir et renvoyer par la Poste ou par mail)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Courriel : Tél :

Entreprise:.....

Profession :

Code APE/NAF (Convention Collective) :

j'envoie ma demande à :

Union Départementale des Syndicats

FORCE OUVRIERE d'Ille et Vilaine

35 rue d'échange – 35000 RENNES

Tél : 02.99.65.36.50 - ud.fo35@wanadoo.fr